Ligue de NORMANDIE ATHLÉTISME

Championnats de Normandie de Cross
Dimanche 5 février 2023
Hippodrome de le Bergerie – Haras du Pin (61)

QUALIFICATIONS :

Tous les athlètes classés lors des championnats départementaux du 22 janvier sont qualifiés pour ces régionaux.

La participation aux départementaux est obligatoire pour se qualifier aux régionaux.

Toutefois des qualifications exceptionnelles pourront être accordées dans certains cas. Les demandes de qualifications exceptionnelles devront être déposées le jour des départementaux auprès de la personne de chaque CD désignée à cet effet (Pdt de CSO ou autre) et accompagnées d'un chèque de caution de 30€ (1 chèque de 30€ par demande).

- **Pour les athlètes des catégories CJESM cette caution est remboursable si l'athlète se qualifie ensuite pour les ½ finales des Championnats de France.**
- **Pour les athlètes des catégories B et M, cette caution est remboursable si l'athlète participe et est classé le jour des régionaux.**

ENGAGEMENTS :

Le même système d'engagements que pour les ½ finales sera mis en place : La liste complète des qualifiés suite aux départementaux, sera mise en ligne sur le site de la ligue le **Mardi 24 janvier**.

Les clubs auront jusqu'au **Lundi 30 janvier 2023 à 23 h 59** pour confirmer la participation de leurs athlètes.

En conséquence, sur proposition de la CSO et décision du Comité Directeur de la Ligue, tout engagement au-delà de la date limite du Lundi 30 Janvier 23 h 59 sera facturé aux clubs 10 €.

Dans tous les cas il est impératif que les clubs confirment la participation des athlètes. Par défaut les athlètes ne seront pas retenus lors de la constitution du fichier, n'auront donc pas de dossards et ne pourront participer.

Si vous savez que des athlètes ne seront pas présents, merci de les laisser en statut "Non confirmés" : cela évitera de préparer des dossards inutiles.

D'autre part, par décision de la CSO et du CD, tout dossard non retiré quelle que soit la catégorie, sera facturé aux clubs 10 €.

Equipes : dans toutes les catégories, les clubs ayant une équipe classée lors des départementaux (et donc qualifiée pour les régionaux) avec seulement 4 (ou 5 athlètes), auront la possibilité d'ajouter 2 (ou 1) athlètes supplémentaires pour les régionaux. Les inscriptions de ces athlètes en plus doivent se faire auprès du Président de la CSO (kerveillant.andre@neuf.fr) avant le lundi 30 janvier 23 h 59 dernier délai.

Retrait des dossards :

Retrait individuel sur présentation d'une **pièce d'identité avec photo** (CI, passeport, permis de conduire, carte scolaire, carte de bus ….). **Bien prévenir les athlètes**.

Afin de limiter le nombre de présents dans le local de distribution des dossards cette distribution se fera à des horaires précis en fonction des catégories et ceci afin de respecter les mesures sanitaires et de distanciations sociales liées à l'épidémie du COVID 19 :

- Masters H de 8 h 30 à 10 h 30
- BF et BG de 10 h 30 à 11 h 30
- MF et MG de 11 h 30 à 12 h 30
- CF et JF de 12 h 30 à 13 h 00
- CH et JH de 13 h à 13 h 45
- Elite F de 13 h 45 à 14 h 30
- Elite H de 14 h 30 à 15 h 30

Prévoir 4 épingles supplémentaires pour les Espoirs (H et F), M0 (H et F) et Masters F.

Toutes infos supplémentaires (plan de situation, plan de parcours, horaires, parkings, etc.) sur le site du club de la Bayard Argentan

JURY

Directeur de la Compétition : C. Duchesne
Responsable technique du parcours : JL Edeline
Directeur de réunion : DD Kerveillant
Juge arbitre général et arrivée : S. Collette
Juges arbitres parcours :
Point B : JJ Nouet
Point E : D. Retout
Points L et F : A. Bouilloux
Starters : M. Louvet – Z. Roussel + CD 61
Arrivée : P. Julien + CD 61
Secrétariat : JP Simonou
Navettes – affichages – juges de parcours : Entente Athlétique clubs de l'Orne
Responsable distribution des dossards : P. Thimonier – AM Alliouz
Distribution des dossards : Entente Athlétique clubs de l'Orne (4 à 6 personnes)
Animation : L. Ameline +
CAD : P. Julien
Protocole : T. Collignon – D. Boucher – Président BA - D. Adast

Qualifications aux ½ finales des Championnats de France :

Les demandes de qualifications exceptionnelles pour les 1/2 finales sont à déposer le jour des régionaux avant 17 h 30 auprès du Président de la CSO régionale, accompagnées du chèque de caution de 30€. Voir page 28.

Quota de qualifiés aux 1/2 finales pour la Normandie :

	CF	JF	CCF	Elite F	CH	JH	CCH	Elite H	Masters H
Equipes	8	8	14	14	11	9	16	18	16
Individuels	53	50	43	73	50	51	46	45	58

RÉGIONAUX DE CROSS – COUNTRY
DIMANCHE 5 FEVRIER 2023
HIPPODROME DE LA BERGERIE
HARAS DU PIN (61)

Distances et horaires

Course	Horaires	Catégorie	Boucle Départ	Petite Boucle	Moyenne Boucle	Grande Boucle	Arrivée	Distance
Longueur des boucles			850 m	1230 m	1500 m	2220 m	200 m	
1	**11 h 00**	**Ma H**	1	1		3	1	8940 m
2	**12 h 00**	**BF**	1		1		1	2550 m
3	**12 h 15**	**BG**	1		1 extension		1	2890 m
4	**12 h 35**	**MF**	1	2			1	3510 m
5	**13 h 00**	**MG**	1	1	1		1	3780 m
6	**13 h 30**	**CF**	1	1	1		1	3780 m
7	**14 h 00**	**JF** **CH**	1 1	3 2	 1		1 1	4740 m 5010 m
8	**14 h 35**	**JH**	1		2	1	1	6270 m
9	**15 h 10**	**Elite F**	1		1	2	1	6990 m
10	**16 h 00**	**Elite H**	1		1	3	1	8940 m

Boucle départ : ABDELF (rouge) – 850 m
Petite boucle : FBDELF (bleu + rouge) – 1230 m
Moyenne boucle : FBCDELF (bleu + vert + rouge) – 1500 m
Grande boucle : FBCKLF (bleu + vert + noir) – 2220 m
F – Arrivée (orange) – 200 m
Extension au point E de 340 m pour les benjamins (bleu foncé).

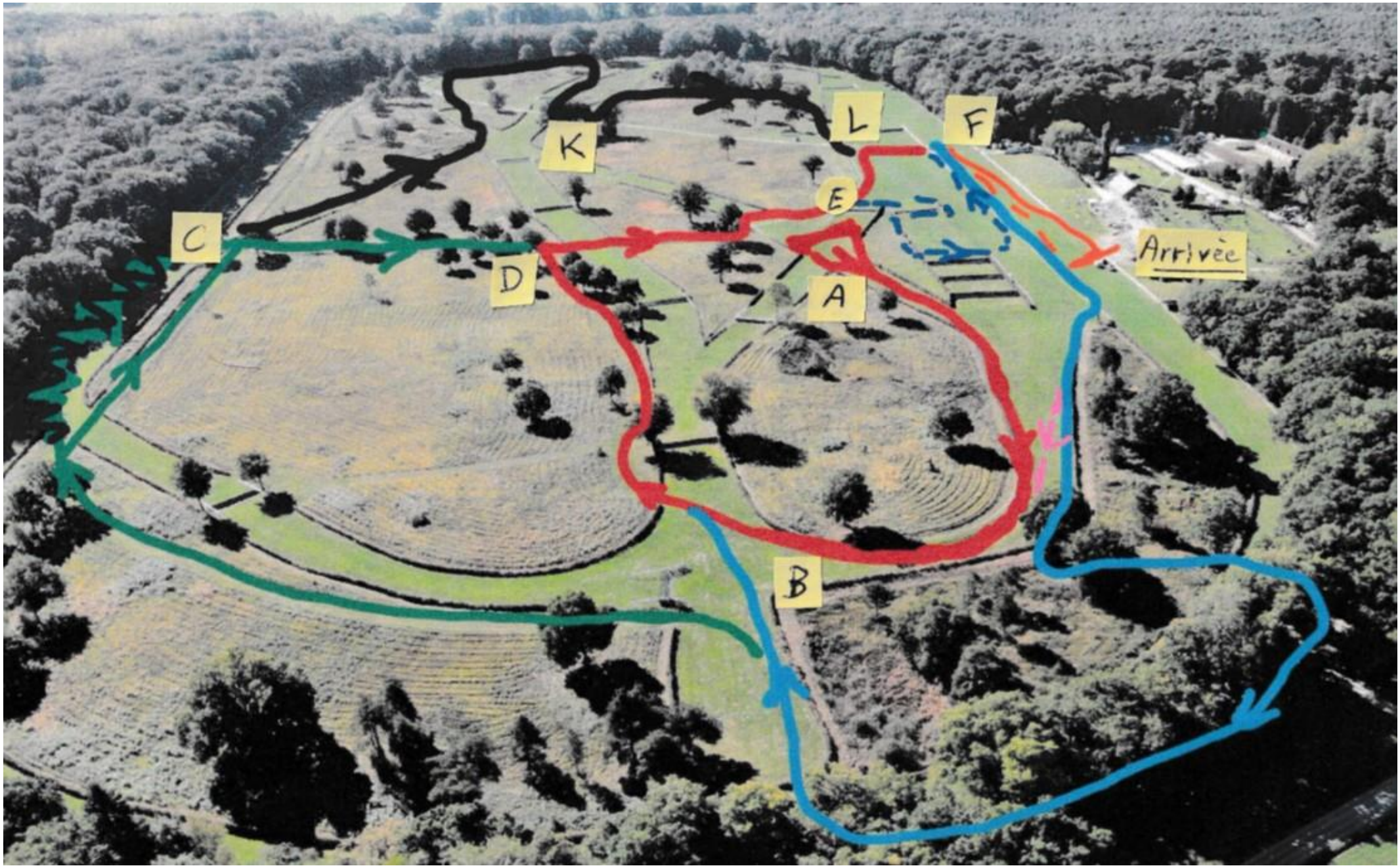
K
L
F
E
C
D
A
Arrivée
B

DEMANDE DE QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE

Pour les Régionaux ou les 1/2 finales de Cross

Championnats régionaux de Cross de Normandie – 5 février aux Haras du Pin (61)

1/2 finales des Championnats de France de cross – 19 février à Brest (29)

Rayer mention inutile

N° Licence	
NOM - Prénom	
Catégorie	
Club	
Course (court ou long en élite)	
Motif de la demande	

Le demandeur :

A déposer avant 17 h 30 le jour des départementaux (pour les régionaux), ou le jour des régionaux (pour les 1/2 finales), demande accompagnée d'un chèque de caution de 30 € (1 chèque par demande à l'ordre de la LNA pour les régionaux et de la LBA pour les 1/2 finales), caution remboursée pour les CJESM si l'athlète se qualifie aux ½ finales des Championnats de France ou aux championnats de France et pour les B et M si l'athlète participe et est classé lors des régionaux.

Cette demande est à déposer auprès du Président de la CSO concernée.

Siège Social : 2 Bis Rue Maurice Legal – 14120 MONDEVILLE – Tél. : 02.31.50.08.59
Siège Annexe : 7 Place Gabriel Péri – 76120 LE GRAND QUEVILLY – Tél. : 02.35.72.65.74
Email : normandie.athle@orange.fr